



DÉPARTEMENT STAPS

GUIDE DES ÉTUDES

2025 / 2026

Licence STAPS

2^{eme} année

Management du sport

Calais

Centre Universitaire de la Mi-Voix

50, Rue Ferdinand Buisson

62100 Calais

Tel : 03 21 46 36 44

sophie.varenne@univ-littoral.fr

TABLE DES MATIÈRES

1	INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	4
1.1	CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025/2026.....	4
1.2	ORGANISATION DU DÉPARTEMENT	4
1.2.1	Responsabilités et coordination	4
1.2.2	Pôles fonctionnels	5
1.2.3	Président de jury.....	5
1.2.4	Equipe enseignante (titulaires).....	5
1.2.5	Adresse Administrative des Services Centraux de la Présidence	5
1.3	ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE.....	6
1.4	POUR QUELS MOTIFS JOINDRE LE SECRÉTARIAT ?	6
1.5	ACCIDENTS DU TRAVAIL.....	6
1.5.1	DÉCLARATION D'ACCIDENT LORS DES COURS STAPS.....	6
1.5.2	DÉCLARATION D'ACCIDENT LORS DES ACTIVITES SUAPS et FFSU.....	7
1.5.3	DÉCLARATION D'ACCIDENT LORS DU STAGE.....	7
2	RÉGLEMENT DES ENSEIGNEMENTS ET ÉVALUATIONS	8
2.1	PRÉALABLE	8
2.2	INSCRIPTION ET PROGRESSION.....	8
2.3	MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES.....	8
2.3.1	CADRAGE RÉGLEMENTAIRE.....	8
2.3.2	VALIDATION DES PARCOURS DE FORMATIONS	9
2.3.3	PROGRESSION	10
2.4	JURYS ET RÉSULTATS.....	12
2.4.1	JURYS	12
2.4.2	RÉSULTATS.....	12
2.4.3	REDOUBLEMENT.....	13
2.5	ASSIDUITÉ ET INCIDENTS PENDANT LES EXAMENS	13
2.5.1	CADRAGE RÉGLEMENTAIRE.....	13
2.5.2	ABSENCE ET CERTIFICAT MÉDICAL	14
2.5.3	INDICDENTS PENDANT LES EXAMENS.....	14
2.6	DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES ET MENTIONS	15
2.6.1	OBTENTION DU DIPLÔME INTERMÉDIAIRE DE DEUG.....	15
2.6.2	OBTENTION DU DIPLÔME FINAL DE LICENCE	15
2.6.3	MENTIONS DE RÉUSSITE.....	15
2.7	RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES.....	15

2.7.1	SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (SHN)	15
2.7.2	HANDICAP.....	16
2.7.3	STATUT D'ÉTUDIANT SALARIÉ	16
2.7.4	ÉTUDIANTS « EMPÊCHÉS »	16
2.7.5	AUTRES SITUATIONS PARTICULIÈRES	16
2.8	EXAMENS	17
3	RÉGLEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES SPORTIVES ET ARTISTIQUES (APSA).....	18
4	LANSAD ET CLES.....	19
4.1	MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCE ET DE COMPÉTENCES EN LANSAD	19
4.2	BONUS CENTRE DE LANGUES (LV2-LV3) ET CLES	20
5	ORGANISATION DU DÉPARTEMENT STAPS	21
5.1	POINTS DE JURY	21
5.2	EXAMENS	21
6	EMPLOIS ÉTUDIANTS	22
6.1	CONDITIONS REQUISES	22
6.2	CANDIDATURE.....	22
7	STAGES	24
8	SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)	25
9	BLOCS DE COMPÉTENCES.....	26
10	CONTENU DE FORMATION	27
10.1	PRÉSENTATION DE LA MAQUETTE DE FORMATION	27
10.1.1	ORGANISATION DE LA MAQUETTE.....	27
10.1.2	VOLUMÉTRIE DE LA FORMATION	27
10.1.3	MAQUETTE DE FORMATION.....	28
10.2	DESCRIPTIF DU CONTENU DE FORMATION	31
10.2.1	ENSEIGNEMENTS-RESSOURCES	31
10.2.2	SITUATIONS D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ).....	46

1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1 CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025/2026

Rentrée universitaire	Mardi 2 septembre 2025
Vacances de la Toussaint	Du lundi 27 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025 inclus

Les examens du 3^{ème} semestre (session 1) se dérouleront pour certains dans la continuité des enseignements et d'autres sur la semaine d'examens du **lundi 15 au samedi 20 décembre 2025** inclus. Le calendrier des examens sera communiqué par email et/ou Moodle au minimum 15 jours avant la date de l'examen.

Vacances de Noël	Du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2025 inclus
Vacances d'Hiver	Du lundi 23 février 2026 au dimanche 1 mars 2026 inclus
Vacances de Pâques	Du lundi 13 avril 2026 au dimanche 26 avril 2026 inclus

Les examens du 4^{ème} semestre (session 1) se dérouleront pour certains dans la continuité des enseignements et d'autres sur la semaine d'examens du lundi 4 mai au samedi 9 mai 2026 inclus. Le calendrier des examens sera communiqué par email et/ou Moodle au minimum 15 jours avant la date de l'examen.

Les examens de rattrapage des 3^{ème} et 4^{ème} semestres (session 2) auront lieu, selon le planning prévisionnel des cours, du lundi 1 juin au samedi 20 juin 2026 inclus.

Jours fériés	Samedi 1 ^{er} novembre 2025 (Toussaint) Mardi 11 novembre 2025 (Armistice 1918) Lundi 6 avril 2026 (Pâques) Vendredi 1 ^{er} mai 2026 (fête du Travail) Vendredi 8 mai 2026 (Victoire des Alliés 1945) Jeudi 14 mai 2026 (Ascension) Lundi 25 mai 2026 (Pentecôte)
--------------	---

1.2 ORGANISATION DU DÉPARTEMENT

1.2.1 Responsabilités et coordination

Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale : M. Edmond ABI-AAD

Directeur du département STAPS : M. Rémy HURDIEL

1.2.2 Pôles fonctionnels

1.2.2.1 Études

Référent Sciences de la vie : M. Pierre MOREL

Référent Sciences humaines et sociales : M. Alessandro PORROVECCHIO

Coordination des APSA : Mme Johanna TOUSSAINT

Coordination des Spécialités : M. Erive DEVOS

Président commission haut-niveau : M. Eric DEVOS

1.2.2.2 Démarche qualité

Étudiants à besoins particuliers :

- Handicap : M. Alessandro PORROVECCHIO
- Haut Niveau : M. Eric DEVOS
- Santé, risque psycho-sociaux, cadre de vie : M. Alessandro PORROVECCHIO

1.2.2.3 Vie du département

Relation avec FFSU et SUAPS : M. Laurent SCHIMPF

Responsable du centre d'entraînement de football féminin : M. Nicolas GUILBERT

1.2.3 Président de jury de Licence 2 STAPS

M. Robin LESNÉ

1.2.4 Equipe enseignante (titulaires)

1.2.4.1 Professeurs des Universités (Collège A)

M. Devanne, M. Hurdie

1.2.4.2 Maîtres de Conférences Universitaires (Collège B)

M. Boyadjian, M. Duchateau, M. Dieu, Mme Guérin, M. Morel, Mme Munoz, M. Lesné, Mme Nadaud, M. Porrovecchio

1.2.4.3 Professeurs Agrégés et Certifiés d'E.P.S. (affectés à l'Université, Collège C)

M. Dehandschoewercker, M. Devos, Mme Dieu, M. Dumez, M. Guilbert, M. Lapôte, Mme Toussaint, M. Heumel, M. Lamirand, M. Paya, M. Schimpf, M. Plard, M. Belhouchat, M. Sudres.

1.2.5 Adresse Administrative des Services Centraux de la Présidence

UNIVERSITÉ DU LITTORAL « Côte d'Opale »

1, place de l'Yser - BP 71022

59 375 Dunkerque Cedex

Tél. : 03 28 23 73 73

1.3 ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

Coordination et responsable L2 STAPS Management du sport : M. Robin LESNÉ

robin.lesne@univ-littoral.fr

Salle des professeurs, 1^{er} étage du bâtiment STAPS, Campus de Calais

Disponibilité sur rendez-vous

Secrétariat : Mme Sophie VARENNE

sophie.varenne@univ-littoral.fr

Tél. : 03 21 46 36 44

Bureau : C010

Lundi (télétravail)	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi (télétravail)
7h30-17h00	7h30-17h30	7h30-15h15	7h30-15h15	7h30-11h30

1.4 POUR QUELS MOTIFS JOINDRE LE SECRÉTARIAT ?

Déclarer votre statut salarié ou athlète de haut-niveau (SHN) : Pour cela vous munir du justificatif (contrat de l'employeur pour le salarié, liste fédérale délivrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'athlète), joindre les calendriers d'entraînement et de matchs.

Déclarer un accident survenu en cours (accident du travail sous 48h) ou en activité sportive du SUAPS/FFSU (Déclaration d'accident MAIF sous 5 jours).

Demander un certificat de scolarité (un certificat d'inscription vous étant déjà délivré avec votre carte d'inscription) ou tout document relatif aux transports (bus, train), sur présentation de la carte d'étudiant.

Justifier vos absences (aux examens ou autres). Le justificatif est à présenter d'abord aux enseignants concernés par votre absence, puis à ramener au secrétariat. Vous devez présenter ce justificatif dans un délai de 7 jours ouvrables (cachet de la poste faisant foi).

Pour tout autre renseignement ou démarche administrative (lien avec les services de scolarité, relations internationales...), les emplois du temps, les stages, le tutorat, la réorientation, les examens, etc.

1.5 ACCIDENTS DU TRAVAIL

1.5.1 DÉCLARATION D'ACCIDENT LORS DES COURS STAPS

Tout incident/accident survenu pendant les cours théoriques et pratiques de la formation STAPS (hors pratique S.U.A.P.S./F.F.S.U.) doit faire l'objet d'une déclaration d'accident du travail auprès de votre secrétariat pédagogique.

Vous devez faire attester l'incident par l'enseignant responsable du cours (cité comme témoin) pour le déclarer le jour même ou lendemain **AU PLUS TARD** au secrétariat, celui-ci n'ayant que 48 heures pour rédiger la déclaration auprès de la Sécurité Sociale. L'étudiant ou son représentant doit venir compléter cette déclaration par le certificat médical initial, ces documents seront ensuite adressés à sa sécurité sociale, qui accusera réception et indiquera à l'étudiant la prise en charge ou non de l'accident.

L'étudiant, dans ces circonstances et s'il a respecté la procédure, devra indiquer à l'hôpital, médecin, pharmacien, etc. qu'il s'agit d'un accident du travail, le dispensant ainsi d'avancer les frais médicaux. L'imprimé type lui sera remis lors de l'établissement de la déclaration d'accident.

1.5.2 DÉCLARATION D'ACCIDENT LORS DES ACTIVITES SUAPS et FFSU

Concernant les accidents survenus à l'occasion de la pratique sportive S.U.A.P.S./F.F.S.U., en loisir ou en compétition, la démarche est la même : reconnaissance par l'enseignant responsable de l'activité puis déclaration au secrétariat dans les 5 jours **MAXIMUM**, accompagné du certificat médical **INITIAL** du médecin. Cet accident n'est pas un accident du travail mais est pris en charge par l'assurance de l'Université (la SMACL) – sauf si l'étudiant a choisi l'assurance de la FFSU pour la pratique de compétition (se rapprocher de la FFSU).

Pour chaque cas (STAPS ou SUAPS FFSU), toute déclaration effectuée hors délais ne pourra pas être prise en charge. Tout étudiant blessé doit, sauf impossibilité de déplacement, continuer à participer aux cours afin de voir la progression des séances (pratiques sportives notamment). Pour toute reprise anticipée, l'étudiant devra présenter un certificat médical précisant qu'il est apte à reprendre la ou les activités.

Rappel : pour un étudiant déclaré blessé et n'ayant pas été évalué dans une ou plusieurs APS, le calcul de son module se fera avec une absence justifiée, affichée à 0/20 à la ou les matières non passées s'il n'y en a qu'une absence sur les 2 contrôles – sinon elle sera calculée comme une absence injustifiée (obligation de passage en 2ème session ; cf. "Modalités de contrôle des connaissances et compétences").

1.5.3 DÉCLARATION D'ACCIDENT LORS DU STAGE

C'est à l'employeur de rédiger la déclaration d'accident (cf. convention de stage). Il faut donc s'assurer que la convention de stage ait bien été établie et signée.

2 RÉGLEMENT DES ENSEIGNEMENTS ET ÉVALUATIONS

2.1 PRÉALABLE

Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence.

Les parcours de licence sont organisés en semestre, en compétences et en unités d'enseignement (et leurs éléments constitutifs). La définition **d'unités d'enseignement et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

2.2 INSCRIPTION ET PROGRESSION

L'inscription administrative est annuelle. Elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes.

2.3 MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

2.3.1 CADRAGE RÉGLEMENTAIRE

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par l'article L. 613-1 du code de l'éducation et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements ; aucun changement ne peut intervenir après cette date. Des modifications restent possibles si prévues dans les MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite).

2.3.2 VALIDATION DES PARCOURS DE FORMATIONS

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée qui permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'article 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :

- Présentiel ou en ligne
- Épreuves écrites ou orales
- Remise de travaux ou de projets
- Mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

2.3.2.1 Contrôle continu et examen terminal

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

2.3.2.2 Anonymat

Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

2.3.2.3 Capitalisation

Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement (UE) sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve)**. L'acquisition d'UE entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs (EC) des UE, dont la valeur en crédits est également fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- Les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;
- Les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés).

2.3.2.4 Compensation

Les parcours de formation organisent l'acquisition des UE et du diplôme de licence selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque UE est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Les UE sont affectées de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 5.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le tableau suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

Compensation des éléments constitutifs (EC) au sein d'une unité d'enseignement (UE)	<p>Les EC (ressources ou SAé) sont validés par compensation au sein d'une UE dès lors que la moyenne de l'UE est supérieure ou égale à 10/20.</p> <p>Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des EC affectés de leurs ECTS.</p>
Compensation des unités d'enseignement (UE) au sein d'une même compétence	<p>Les UE associées à une même compétence d'une même année sont validées par compensation dès lors que la moyenne de la compétence de l'année est supérieure ou égale à 10/20.</p> <p>Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des unités d'enseignements affectées de leurs ECTS.</p>
Compensation des compétences au sein de l'année	<p>Les compétences peuvent être validées par compensation au sein d'une même année dès lors que la moyenne de l'année (obtenue par la moyenne pondérée des compétences affectées de leurs ECTS) est supérieure ou égale à 10/20 et que la note obtenue pour chaque compétence est supérieure ou égale à 8/20.</p>

2.3.3 PROGRESSION

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année et des années précédentes.

Dans le cas où l'étudiant ne valide pas l'ensemble de l'année, il pourra, sous conditions, bénéficier du statut d'Ajourné Autorisé à Composer (AJAC).

2.3.3.1 Points de jury

Si l'étudiant est ajourné à cause d'une seule UE ou compétence, avec une moyenne comprise entre 8 et 10 (non ABI), le jury peut accorder des points afin de monter la moyenne à 10 à cette UE ou à la compétence et ainsi permettre la validation de l'année.

2.3.3.2 AJAC (Ajourné mais Autorisé à Composer)

Un étudiant peut prétendre au statut d'AJAC :

1. S'il est ajourné sur seulement une compétence avec une moyenne générale supérieure à 10, et qu'elle n'est pas compensée selon les règles définies ci-dessus ;
2. Sous réserve que la compétence ajournée soit supérieure à 7 ;
3. Sous réserve que toutes les autres compétences soient supérieures à 10.

Le jury de L2 reste souverain sur l'obtention du statut d'AJAC.

2.3.3.3 Cas particulier

Des cas particuliers peuvent être discutés en jury : circonstances exceptionnelles traversées par l'étudiant (blessures sur un semestre ou l'année entière), points accordés à une UE dont la moyenne est très proche de 10 (ex : 9,98).

2.3.3.4 Redoublants et AJAC

Pour les étudiants doublants et AJAC qui doivent recomposer dans les EC non validés (au sein d'une UE non validée), les notes obtenues dans cette 2^{ème} année remplaceront celles de l'année précédente.

2.3.3.5 Deuxième chance

L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC soient organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.

Plusieurs formes possibles :

- Une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (**session 2**)
- L'étudiant bénéficie, de droit, d'une **évaluation de substitution** dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale (session 1).

Les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

2.3.3.6 Résumé

Préalable : la meilleure des notes obtenues en session 1 et seconde chance est conservée.

	Semestre 3 et Semestre 4		
Session 1	Epreuve passée		
	OUI	NON (absence injustifiée)	NON (absence justifiée)
2^{ème} chance			
Epreuve de substitution (contraintes reconnues par le jury et régimes spéciaux)	NON	NON	OUI
Session 2	OUI	OUI	OUI

L'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances se terminent par une décision de jury.

2.3.3.7 Bonus

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits. Dans la Licence 2 STAPS Management du sport, le bonus s'appliquera dans l'une des UE suivantes de la compétence 4 : Sociologie ; Sciences de l'éducation ; Anatomie ; Physiologie (semestre 3) ; Psychologie ; Histoire ; Analyse du mouvement ; Physiologie (semestre 4).

Important :

- Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, le total des notes est divisé par le nombre de notes ;
- Le bonus s'élève à un maximum de 0,6 par UE et par semestre ;
- La note bonus n'est prise en compte que si elle est supérieure à la moyenne de l'UE.

2.4 JURYS ET RÉSULTATS

2.4.1 JURYS

L. 613-1 du code de l'éducation : « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement ».

Le Président de l'Université nomme le Président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le Président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique. Il est recommandé d'organiser un jury unique si une même formation est dispensée sur deux sites.

Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des compétences à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

2.4.2 RÉSULTATS

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE). Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la DEVE pour la fin de l'année universitaire (cf. calendrier université).

Afin de respecter l'article 6 de la loi du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable ».

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même.

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

2.4.3 REDOUBLEMENT

Le redoublement peut être proposé, sous réserve que l'étudiant n'ait pas d'absence injustifiée et ait été présent aux examens de 2ème session.

2.5 ASSIDUITÉ ET INCIDENTS PENDANT LES EXAMENS

2.5.1 CADRAGE RÉGLEMENTAIRE

L'**assiduité** est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique. Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite. En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêt 30/07/2019). Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.

L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité.

2.5.2 ABSENCE ET CERTIFICAT MÉDICAL

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

Une absence de 10 jours de congés pour convenance personnelle (à raison de 2 jours consécutifs maximum) est autorisée, avec justification dans un délai de 48h avant ou après.

2.5.3 INDICDENTS PENDANT LES EXAMENS

2.5.3.1 Retard

Les étudiants doivent être présents 15 mn avant le début de l'épreuve dans la salle d'examen. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le Président de jury ou le Vice-Président en charge de la formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

2.5.3.2 Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en **absence justifiée** s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne, etc.).

Un étudiant sera déclaré en **absence injustifiée** si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

- Un étudiant **absent injustifié** à une épreuve ou matière en 1ère session sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en 2ème session ;
- Un étudiant **absent justifié** à une épreuve ou matière en 1ère session devra repasser l'épreuve ou la matière en épreuve de substitution.

Evaluation supplémentaire (session 2) : un étudiant absent à une épreuve ou matière,

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation ;
- S'il était déjà absent en session 1 :
 - o **Absence justifiée** : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis ;
 - o **Défaillant** : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié.

2.6 DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES ET MENTIONS

2.6.1 OBTENTION DU DIPLÔME INTERMÉDIAIRE DE DEUG

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

2.6.2 OBTENTION DU DIPLÔME FINAL DE LICENCE

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

2.6.3 MENTIONS DE RÉUSSITE

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale de la L3 dans le cadre de l'obtention de la licence.

- Attribution de la **mention Passable** : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20 ;
- Attribution de la **mention Assez Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20 ;
- Attribution de la **mention Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20 ;
- Attribution de la **mention Très Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

2.7 RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES

Article 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L 611-11 du code de l'éducation.

2.7.1 SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (SHN)

Le SUAPS peut attester de ce statut de sportif de haut niveau (SHN) et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter **un justificatif et donner le calendrier des compétitions**. Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN), sous la qualification de sportifs à pratique intensive (SPI).

Les étudiants souhaitant déclarer et faire valider un statut d'athlète de haut niveau (SHN) ou à pratique intensive (SPI), permettant quelques aménagements d'études (absence justifiée, rattrapage d'examen, cursus en plusieurs années, etc.), doivent remplir impérativement et exclusivement la demande en ligne, à la rubrique suivante : <https://suaps.univ-littoral.fr/sportifs-de-hauts-niveaux/obtenir-le-statut-de-sportif-de-haut-niveau/> après avoir pris connaissance des informations et consignes. Aucun dossier papier et/ou incomplet ne sera accepté.

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi. Des épreuves de substitution peuvent être proposées par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

2.7.2 HANDICAP

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement. Le Bureau de la Vie Étudiante assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement.

2.7.3 STATUT D'ÉTUDIANT SALARIÉ

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

L'étudiant doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur). Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements. Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal. Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

2.7.4 ÉTUDIANTS « EMPÊCHÉS »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foules, entorses, hospitalisation, plâtre, etc.).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité. La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire. L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée. L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

2.7.5 AUTRES SITUATIONS PARTICULIÈRES

Principe : application du régime salarié.

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

2.8 EXAMENS

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

3 RÉGLEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES SPORTIVES ET ARTISTIQUES (APSA)

Art. 1. Le présent règlement a pour but de préciser les droits et les devoirs des étudiants du STAPS de l'ULCO en ce qui concerne les TD (Travaux dirigés) relatifs à l'enseignement des APSA (Activités Physiques Sportives et Artistiques) ».

Art. 2. La présence aux TD est obligatoire et contrôlée. La présence est vérifiée (appel à chaque séance) y compris pour les étudiants dispensés sauf en cas de force majeure validé par l'enseignant (étudiant hospitalisé, alité, dans l'incapacité de se déplacer, etc.).

Art. 3. Les dispenses médicales tamponnées (ou autre motif officiel d'absence) doivent être présentées à l'enseignant avant d'être transmises au secrétariat pédagogique.

Art. 4. Sans motif officiel, les absences seront considérées comme injustifiées (cas particulier des étudiants salariés et SHN/SPI).

Art. 5. Les enseignements de pratique des APSA ne font pas l'objet d'une deuxième session. Les notes obtenues en 1^{ère} session seront reportées.

Art. 6. Evaluation des étudiants blessés

- **Cas 1 :** lorsque la **blessure de courte durée** prive l'étudiant(e) de plusieurs séances du cycle de pratique sportive mais sans empêcher son évaluation (**dispense partielle**), il peut être noté normalement entre 0 et 20 points
- **Cas 2 :** Lorsqu'une **blessure de longue durée** prive l'étudiant(e) de l'intégralité du cycle de pratique sportive et de la totalité des évaluations, l'étudiant se voit évaluer uniquement en théorie dans chaque APSA concernée (on reporte la note de théorie sur la note de pratique)

Pour pouvoir bénéficier de cette mesure l'étudiant doit présenter un certificat médical de contre-indication et être présent aux enseignements de pratique (sauf cas exceptionnel, avec accord de l'enseignant responsable de l'activité). Dans le cas contraire, il se verra attribuer la note pratique de 0/20. L'enseignant peut demander aux étudiants dispensés de réaliser des travaux écrits ou autres tâches lors de ces séances. Tout étudiant absent, sans justificatif médical, se voit attribuer la note de 0/20.

Art 7. Dans les 2 cas, le jury d'examen de fin de semestre, souverain, se réserve la possibilité d'étudier les notes des sportifs blessés avec attention.

4 LANSAD ET CLES

4.1 MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCE ET DE COMPÉTENCES EN LANSAD

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^{ème} ou 3^{ème} langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des 10 heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- Si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- Si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année, les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en L1-L2-L3S5 :

	SESSION 1		SESSION 1	SESSION 2	NOTES
	CE	PE*	<i>Épreuve de substitution</i>		
Compétences écrites évaluées	CE	PE*	Epreuve de PLE	Epreuve de PLE	PLE (40%)
Compétences orales évaluées	PO	CO*	Epreuve de PLO	Epreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	Délai supplémentaire	Délai supplémentaire	TAG (20%)

* Les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière sur chacun des sites universitaires. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

4.2 BONUS CENTRE DE LANGUES (LV2-LV3) ET CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Licence (cf. supra), mais n'incluent au minimum que 5 heures de travail en autoformation guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de L3-S6. La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2ème semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

5 ORGANISATION DU DÉPARTEMENT STAPS

Chaque année est divisée en 2 semestres. Chaque semestre est sanctionné par des examens de 1ère session, généralement en décembre et avril/mai, puis de 2ème session en juin, avec éventuellement mise en place de dispositions pédagogiques particulières (tutorat).

Des dispositions particulières (dispense de présence à tout ou partie des TD, modalités particulières d'examen) sont également mises en place pour les sportifs de haut niveau (SHN), à pratique intensive (SPI) et les étudiants salariés (effectuant 60h par mois ou 15h par semaine – sur présentation du contrat de travail), qui auront au préalable, justifiés de leur statut auprès de leur secrétariat pédagogique. Aucun de ces trois statuts ne pourra être obtenu après **le 11 novembre 2025**.

Les étudiants boursiers sont tenus d'assister à tous les enseignements (CM, TD, TP) et examens.

La 2ème session d'examens est supprimée pour les stages, si celui-ci n'a pas été effectué ; ainsi que pour les pratiques sportives.

Toute blessure incapacitante doit être justifiée par un avis médical. Le jury d'examen examinera au cas par cas, les impossibilités liées à des blessures immobilisant l'étudiant.

La règle du supérieur s'applique pour certains éléments constitutifs, composés d'une note de contrôle continu (CC) et d'une note de contrôle terminal (CT). Dans ce cas, le CC ne compte que s'il est favorable à l'étudiant et de la façon suivante :

- Si la note de CC est supérieure à celle du CT, alors le CC compte pour 40% et le CT pour 60% ;
- Si la note de CC est inférieure à celle de CT, ce dernier compte donc pour 100% de la note finale.

Le redoublement d'année oblige l'étudiant à représenter les examens des modules en absence injustifiée et non acquis. Les éléments constitutifs des modules acquis l'année précédente ne sont pas à représenter, quelles que soient les notes déjà obtenues. Ces modules sont donc définitivement acquis.

Un étudiant à qui ne manque qu'une compétence, mais avec une moyenne générale à l'année supérieure à 10, peut s'inscrire de plein droit dans l'année d'études suivante (statut AJAC : « Ajourné mais Autorisé à Composer »), sur le site qui lui est affecté, mais uniquement d'une année à l'autre (L1 à L2 ou L2 à L3, mais pas de L1 à L3).

5.1 POINTS DE JURY

Des points de jury peuvent être attribués. Il n'est pas fixé de note éliminatoire.

5.2 EXAMENS

Calcul de la note de pratique d'une APSA (composée de deux épreuves obligatoires) :

- S'il y a deux notes, on fait la moyenne des deux ;
- S'il y a un ABJ et une note, on compte l'intégralité de la seule note obtenue.

6 EMPLOIS ÉTUDIANTS

Les emplois étudiants proposés pour l'année universitaire 2025-2026 par l'Université du Littoral Côte d'Opale au titre du n°2007-1915 du 26 décembre 2007 concernent les activités suivantes :

- Le tutorat d'accueil ;
- Le tutorat d'accompagnement pédagogique ;
- Le monitorat ;
- Les services à l'étudiant et vie étudiante.

La liste des emplois est disponible sur le site de l'université – rubrique « université » - « travailler à l'ULCO » - « emplois étudiants ». Vous pourrez y consulter les offres et vous connecter pour remplir le dossier de candidature en ligne. Les horaires de travail seront déterminés ultérieurement par le responsable de tuteur en adéquation des horaires et contraintes imposées par la formation suivie par l'étudiant.

6.1 CONDITIONS REQUISES

Un étudiant peut postuler à un emploi étudiant à condition d'être inscrit en formation initiale, à la préparation d'un diplôme délivré au nom de l'Etat ou à la préparation d'un concours de recrutement dans l'une des trois fonctions publiques. Les étudiants sont donc invités à s'inscrire dans les plus brefs, les contrats ne pouvant débuter avant l'inscription effective.

Les emplois étudiants sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche. Exemple : un étudiant ne peut pas cumuler, sur une même période, un contrat emploi-étudiant et un contrat de vacataire.

Le nombre maximal d'heures autorisées par étudiant au cours d'une même année universitaire est de 180 heures pour l'accueil et le tutorat pédagogique et de 360h pour les autres contrats. En cas de cumul des deux catégories de contrats, l'étudiant peut percevoir au maximum l'équivalent de 360 heures payées une fois le SMIC horaire.

6.2 CANDIDATURE

Un étudiant peut candidater à une ou plusieurs offres d'emploi (5 offres sélectionnées maxi par dossier complété). Les numéros d'annonces pour lesquelles l'étudiant fait acte de candidature devront être renseignés sur le dossier.

Attention : afin de faire acte de candidature à l'une des offres d'emploi, vous devez créer un compte puis vous connecter à l'application informatique.

Les dossiers recevables seront transmis aux référents des départements, aux composantes et services concernés pour sélection des candidats retenus. Les candidats recevront ultérieurement un courriel les informant de la suite réservée à leur candidature. Une fois saisi, le dossier devra immédiatement être imprimé et signé puis envoyé avec les pièces justificatives demandées à l'adresse suivante :

Université du Littoral « Côte d'Opale »

Direction des Ressources Humaines, Bureau du personnel BIATOSS

1 place de l'YSER - BP 71022 - 59 375 Dunkerque Cedex 1

La candidature ne sera effective qu'à compter de la réception du dossier complet à la Direction des Ressources Humaines.

En se connectant à l'application avec son identifiant et son mot de passe, l'étudiant pourra consulter le suivi de son dossier, télécharger les fiches de suivi correspondant aux emplois occupés et visualiser le calendrier de paie. Un mode opératoire de l'application est également à sa disposition : voir la procédure étudiant.

Le tutorat d'accompagnement consiste en des séances de soutien, en petits groupes, tout au long de l'année (à partir du 1er octobre). Les séances se font sur site. Elles sont animées par des étudiants plus expérimentés et plus avancés dans leur cursus universitaire. Il concerne principalement les étudiants de première année de licence (L1). Les heures de tutorat sont programmées sur le planning hebdomadaire. Les séances de tutorat se suivent sur la base du volontariat.

7 STAGES

Le bureau des stages a pour mission essentielle la gestion des conventions de stage. Il récupère les conventions de stage, préalablement vérifiées et complétées par les étudiants, enseignants, secrétariats pédagogiques et vice-présidents délégués – directeurs de centres de gestion universitaires. La convention doit être établie AVANT le début du stage, dans un délai suffisant, **minimum 15 jours** avant le début du stage, permettant le traitement de la convention par les parties concernées et en 4 (stages en France) ou 5 (stages à l'étranger) exemplaires originaux (seuls les originaux sont validés). La convention de stage doit impérativement être accompagnée de l'attestation de responsabilité civile (à fournir en début d'année).

Concernant l'éventuel problème de gratification pour les stages excédant 308 heures :

- Il est à savoir que les avantages en nature donnés à l'étudiant ne peuvent se substituer au minimum légal de gratification ;
- Désormais et depuis la loi du 28 juillet 2011-893, est prise en compte pour l'appréciation de l'obligation de gratification l'ensemble de la durée du ou des stage(s) effectué(s) par un même stagiaire au cours d'une même année universitaire. L'obligation de gratification agit de manière rétroactive depuis le 1er jour de la première période de stage.

Il est important de faire prendre conscience à l'organisme d'accueil qu'au-delà des 308 heures effectuées citée dans la convention, la gratification est obligatoire et que l'étudiant n'a plus le statut de stagiaire ULCO. Tout contrat liant ensuite l'étudiant à l'organisme d'accueil tient donc de l'engagement personnel et privé de chacun. **L'ULCO ne peut en aucun cas être sollicitée par l'organisme d'accueil en dehors du cadre du stage.**

Le stage de 2^{ème} année est un stage d'interventions en club, de minimum 40h obligatoire pour tous (hormis les étudiants AJAC ou doublants, ayant validé le module précédemment), à effectuer entre octobre et avril (délai de rigueur).

8 SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

Site du SUAPS : <https://suaps.univ-littoral.fr/>

Les plannings des activités sportives 2025/2026, que vous retrouvez directement sur le site, à la rubrique « Les activités physiques et sportives » :

- Pour Boulogne : <https://suaps.univ-littoral.fr/les-activites-physiques-et-sportives/a-boulogne-sur-mer/>
- Pour Calais : <https://suaps.univ-littoral.fr/les-activites-physiques-et-sportives/a-calais/>
- Pour Dunkerque : <https://suaps.univ-littoral.fr/les-activites-physiques-et-sportives/a-dunkerque/>
- Pour Longuenesse : <https://suaps.univ-littoral.fr/les-activites-physiques-et-sportives/a-st-omer/>

Les inscriptions débutent le lundi 08 septembre 2025, pour un **démarrage des activités sportives à compter du 15 septembre 2025**.

Les étudiants doivent impérativement se pré-inscrire sur le site à la rubrique "Inscriptions" et amener à l'enseignant responsable de l'activité, dès la première séance, les documents demandés dans le mail de confirmation d'inscription, ceci afin de la valider définitivement.

Attention, il est bien précisé que pour les étudiants désireux d'obtenir un bonus, l'inscription devra obligatoirement être validée AVANT le 26 SEPTEMBRE pour le 3^{ème} semestre et AVANT le 16 JANVIER pour le 4^{ème} semestre. Pour rappel et pour exemple, un étudiant inscrit en formation à Calais peut tout à fait s'inscrire à une activité dispensée à Boulogne-sur-Mer, Dunkerque ou Longuenesse. Seuls ces étudiants, validés sur le site avant ces dates et participant assidûment à l'activité, seront notés (s'ils ont choisi une activité délivrant un bonus).

9 BLOCS DE COMPÉTENCES

Les connaissances dispensées pendant les cours permettent d'acquérir des compétences utiles à l'exercice des métiers. Vous pouvez consulter le site de la C3D STAPS, où vous retrouverez les fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et les blocs de compétences (<https://c3d-staps.fr>). Ces éléments sont parlants pour les employeurs, qui, au-delà du diplôme, comprennent ce que vous avez la capacité de faire.

Le contenu de formation (connaissances, savoir-faire et savoir-être) de la Licence STAPS s'articule autour de six compétences. De la Licence 1 à la Licence 3, la formation suit une logique de progressivité en trois niveaux au sein de ces compétences.

Compétence	Niveau		
	Licence 1	Licence 2	Licence 3
Concevoir un projet d'intervention en activités physiques et pratiques sportives (C1)	Des situations de façon guidée	Des séances de façon accompagnée	Une articulation de séances de façon autonome
Mettre en œuvre une intervention par des activités physiques et pratiques sportives (C2)	Pour organiser	Pour animer	Pour différencier
Mener une démarche d'évaluation (C3)	Opérateur	Analyste	Interprète
Mener une démarche scientifique en STAPS (C4)	Recueillir des données	Produire une analyse	Présenter sa démarche argumentée
Conduire un projet de développement (C5)	Opérateur	Responsable d'un axe de projet	Responsable de projet
Construire son projet professionnel (C6)	Exploration	Orientation	Insertion

À terme, vous devrez vérifier avec vos enseignants l'acquisition de ces compétences au regard du niveau visé. L'établissement d'un portfolio est à l'étude.

La maquette de la licence dans ce guide des études est complétée par la présentation du contenu de formation relevant de chaque compétence. Certaines activités permettent de vérifier l'acquisition de compétences issues de plusieurs cours.

10 CONTENU DE FORMATION

10.1 PRÉSENTATION DE LA MAQUETTE DE FORMATION

10.1.1 ORGANISATION DE LA MAQUETTE

La Licence 2 STAPS Management du sport est constituée de 39 unités d'enseignements (UE). La plupart d'entre elles n'intègrent qu'un seul élément constitutif (EC). Certaines UE comportent deux EC et cela prend la forme d'une UE articulée autour de séances de cours magistral (CM) et de séances de travaux dirigés (TD). Dans tous les cas, les UE sont affectées à une ou plusieurs compétences.

10.1.1.1 Enseignements

Le contenu de la formation est réparti entre, d'une part, des ressources et, d'autre part, des situations d'apprentissage et d'évaluation (SAé).

Une ressource est un enseignement dispensé de diverses manières possibles et, dans la plupart des cas, évalué à travers une ou plusieurs activités propres uniquement à cet enseignement. Il est cependant possible que certains enseignements-ressources mutualisent leur tout ou partie de leur évaluation à travers une ou des activités évaluées communes. Une ressource ne peut être affectée qu'à une seule compétence.

Une SAé est un rassemblement de plusieurs enseignements autour d'une ou plusieurs activités évaluées communes (dossier d'analyse, organisation d'un événement, etc.). Elle a pour objectif d'amener les étudiants à travailler sur un format de projet. Une SAé intègre nécessairement au moins deux enseignements dont l'évaluation s'appuie sur au moins une activité commune. Ces enseignements peuvent alors être affectés à plusieurs compétences. Une SAé peut également intégrer des enseignements-ressources dont le contenu est contributif au(x) projet(s) mené(s) par les étudiants dans le cadre de la SAé, bien que ces enseignements-ressources conservent une évaluation indépendante. Ces enseignements-ressources, bien qu'intégrés à une SAé, ne peuvent être affectés qu'à une seule compétence.

10.1.1.2 Planification de la maquette

La maquette est divisée en deux semestres. Cette division est indicative afin de répartir de la manière la plus équilibrée possible la charge de travail des étudiants tout au long de l'année. La formation étant annualisée, chaque enseignement peut être amené à « changer » de semestre ou à s'étendre sur les deux semestres.

Certains enseignements sont intégralement ou partiellement mutualisés avec d'autres formations.

10.1.2 VOLUMÉTRIE DE LA FORMATION

10.1.2.1 Charge de travail

Le référentiel européen de formation universitaire définit qu'un ECTS équivaut à 25 heures de travail pour l'étudiant. Une année de 60 ECTS constitue donc un temps de travail estimé à 1500 heures, ce qui inclut les enseignements dispensés par les enseignants, les activités hors classe proposées par les enseignants, les activités hors classes réalisées à l'initiative des étudiants ainsi que la préparation et la réalisation des activités d'évaluation.

10.1.2.2 ECTS

L'année correspond à 60 ECTS. Chaque enseignement correspond à un volume d'ECTS indiquant son poids dans le calcul des résultats de l'année. Chaque enseignement étant également affecté à une ou plusieurs compétences, sa correspondance en ECTS indique son poids dans le calcul des résultats de la ou des compétences.

Lorsqu'un enseignement correspond à un volume de 0 ECTS, il est évalué à travers un autre enseignement lié (cas des deux enseignements « Parcours client »).

Lorsqu'un enseignement est affecté à plusieurs compétences, ses ECTS sont répartis de manière égalitaire entre les compétences. Par exemple, l'enseignement « Sociologie des consommateurs » correspond à 2 ECTS et est affecté aux compétences C4 et C6, donc il correspond à 1 ECTS affecté à la C4 et 1 ECTS affecté à la C6.

10.1.3 MAQUETTE DE FORMATION

Enseignements	HEURES		ECTS							Mutualisation	Saé	
	CM	TD	C1	C2	C3	C4	C5	C6	TOTAL			
SEMESTRE 1												
APSA Combat	0	22	2							2		
APSA Spécialité	0	25		1						1	L2 STAPS	
Course hors stade	0	22		2						2		
Introduction à l'économie du sport	0	12			1					1		
Sociologie	15	0				2				2	L2 STAPS	
Sciences de l'éducation	15	0				2				2		
Anatomie	15	0				2				2		
Physiologie	15	0				2				2		
TEDS	0	15				1				1		
Communication	0	8					1			1		
Expression écrite et orale	0	12						1		1		
Anglais	0	25						3		3		
Introduction aux bases du management du sport	0	6						1		1		Professionnalisation
Sociologie des consommateurs	0	16				1		1		2	Gestion de structure	
Sport et collectivités territoriales	0	16				1		1		2		
Méthodoc	0	6				1				1		
Parcours client - conférence professionnelle	0	5					0,5	0,5		1		
Parcours client - immersion	0	10			0					0		
Méthodologie qualitative - observation	4	17			1	1				2	CM : L2MS + L2ES + D2aqua + D2foot	Enquête commanditée partie 1/4
Méthodologie quantitative - questionnaire	4	11			0,5	0,5				1		
Sous-total	68	228	2	3	2,5	13,5	1,5	7,5	30			

Enseignements	HEURES		ECTS							Mutualisation	Saé		
	CM	TD	C1	C2	C3	C4	C5	C6	TOTAL				
SEMESTRE 2													
APSA Escalade	0	22	2							2			
APSA Spécialité	0	25		1						1	L2 STAPS		
Economie appliquée aux distributeurs d'articles de sport	0	8			1					1			
Industrie de la distribution des articles de sport	0	12			2					2			
Introduction à la comptabilité	0	14			1					1			
Gestion des ressources humaines	0	12			1					1			
Psychologie	10	6				2				2	L2 STAPS		
Histoire	15	0				2				2			
Analyse du mouvement	15	0				2				2			
Physiologie	15	0				2				2			
TEDS	0	15				1				1			
Implication en événement sportif extérieur	0	20					1			1			
Anglais	0	25						3		3			
Préparation Projet Professionnel (PPP)	0	10						1		1			
Expérience professionnelle en management du sport	0	15						1		1		Professionalisation	
Crosstraining	0	22		1	1					2		Marketing sportif et numérique	
Géographie du sport	0	12				2				2			
Géomarketing numérique	0	10			0,5		0,5			1			
Méthodologie quantitative - statistiques 1	4	8			1	1				2	CM : L2MS + L2ES + D2aqua + D2foot	Enquête commanditée partie 2/4	
Sous-total	59	236	2	2	7,5	12	1,5	5		30			
ANNEE													
TOTAL	127	464	4	5	10	25,5	3	12,5		60			

10.2 DESCRIPTIF DU CONTENU DE FORMATION

10.2.1 ENSEIGNEMENTS-RESSOURCES

10.2.1.1 Compétence 1 : Concevoir un projet d'intervention en activités physiques et pratiques sportives – des séances de façon accompagnée

10.2.1.1.1 APSA Combat

Responsable : M. Lapotre

Présentation :

Plan :

Bibliographie :

Méthodes d'enseignement :

- 22h TD
- Commentaires :

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o CC et/ou CT
 - o Nature des épreuves
 - o Durée et/ou délai

10.2.1.1.2 APSA Escalade

Responsable : M. Plard

Cette APSA Escalade s'inscrit dans la compétence « Concevoir un projet d'intervention en activités physiques et pratiques sportives ». Elle sera donc envisagée sur un triple format permettant tout à la fois de découvrir l'activité sur les versants pratique et théorique mais également en l'associant à un événement sportif/compétitif. En d'autres termes, l'escalade constitue une activité support à la compréhension de l'univers sportif dans ses dimensions événementielle (découverte de l'organisation d'une compétition, implication sur différentes fonctions et enquête professionnelle) et marchande (découverte d'une structure privée d'escalade). Pour mieux appréhender ces différentes formes, une initiation à la pratique sera proposée ainsi qu'un travail autour d'une enquête nationale relative au développement de l'activité.

Méthodes d'enseignement : 22h TD

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o Contrôle continu
 - o Dossier en groupe (événement entre mars et avril, dossier à rendre courant mai)
- 2^{ème} session
 - o Dossier individuel reprenant le cahier des charges de l'épreuve de session 1 (à rendre en juin)

10.2.1.2 Compétence 2 : Mettre en œuvre une intervention par des activités physiques et pratiques sportives – pour animer

10.2.1.2.1 APSA Spécialité

Responsable : coordination générale M. Devos ; un.e responsable par spécialité

L'enseignement de spécialité vise à former les étudiants à la préparation de séances de pratique sportive. Durant les enseignements pratiques et théoriques, ils sont accompagnés dans la mise en stage et apprennent à préparer des séances de pratique sportive en suivant des stratégies d'intervention. Les étudiants doivent en parallèle réaliser un stage d'au moins 40 heures d'intervention en club entre octobre et avril afin de mettre en œuvre leurs apprentissages. Ce stage a pour objectif de rendre l'étudiant capable d'analyser, de concevoir et de planifier l'activité de spécialité pour un public club identifié.

Méthodes d'enseignement :

- 50h TD : 24h de pratique + 10h de théorie + 16h de théorie d'ouverture
- Commentaires
 - o Les 16h de théorie d'ouverture sont optionnelles et permettent, en cas de présence certifiée par l'équipe pédagogique des enseignements de spécialité, d'obtenir un BONUS
 - o Les étudiants doivent participer activement aux séances de théories d'autres spécialités que la leur (consultables sur l'emploi du temps) en s'assurant de la capacité d'accueil des enseignements et des salles de ces séances
 - o Les étudiants sont autonomes dans la gestion de cette activité optionnelle et dans la réalisation d'une fiche de suivi permettant d'attester le nombre d'heures réalisées (date, horaires, activité et enseignant avec signature)

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o Contrôle continu
 - o Nature des épreuves :
 - Pratique de l'activité de spécialité
 - Grand oral : dossier (27/04/2026) + fiche de suivi de stage (jour de soutenance) + soutenance (7 min de présentation + 8 min d'entretien ; du 11 au 16 mai 2026)
- 2^{ème} session (si non-respect du calendrier des activités, dans la limite d'une convention de stage conforme déposée avant le 13/03/2026 et d'un stage réalisé avant el 27/04/2026)
 - o Pas de 2^{ème} session pour l'épreuve de Pratique
 - o Grand oral : dossier + fiche de suivi de stage + soutenance (7 min de présentation + 8 min d'entretien)

10.2.1.2.2 Course hors stade

Responsable : M. Mahé

Objectifs : Découvrir et mener des situations de pratique de course à pied et/ou trail sur milieu naturel dans un cadre sécuritaire permettant une pratique qualitative et quantitative.

Contenu : Relever les points de vigilance quant à une pratique sur domaine public ; identification des possibles afin d'évoluer sur des espaces naturels ; prendre en charge un groupe en vue d'une séance running (échauffement, séance type, etc.) ; prendre en charge un public jeune et proposer une situation motivante permettant l'engagement de tous.

Plan

1. 15h de cours sur le terrain

2. 3h d'évaluation
3. 4h de prestation finale lors de l'événement

Méthodes d'enseignement :

- 22h TD
- Commentaires : pédagogie coopérative et collaborative ; séances de groupe

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o Contrôle continu
 - o Epreuve de pratique sur terrain ; créneau de 4h (dont 3h d'évaluation)

10.2.1.3 Compétence 3 : Mener une démarche d'évaluation – analyste

10.2.1.3.1 Introduction à l'économie du sport

Responsable : M. Pons

Présentation :

Plan :

Bibliographie :

Méthodes d'enseignement :

- 12h TD
- Commentaires :

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o CC et/ou CT
 - o Nature des épreuves
 - o Durée et/ou délai
- 2^{nde} session
 - o Nature des épreuves
 - o Durée et/ou délai

10.2.1.3.2 Economie appliquée aux distributeurs d'articles de sport

Responsable : M. Pons

Présentation :

Plan :

Bibliographie :

Méthodes d'enseignement :

- 8h TD
- Commentaires :

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o CC et/ou CT
 - o Nature des épreuves
 - o Durée et/ou délai
- 2^{nde} session

- Nature des épreuves
- Durée et/ou délai

10.2.1.3.3 Industrie de la distribution d'articles de sport

Responsable : M. Noulard

Plan :

1. Appréhension réelle du terrain (visite en magasin)
2. Deux séances théoriques
 - a. Préambule
 - b. Panorama macro-économique et mutations du marché global
 - i. Dynamiques de croissance et recalibrage post-pandémique
 - ii. L'essor de sportswear et la fusion des usages
 - iii. Évolution sociodémographique des pratiquants
 - c. Analyse concurrentielle et modèles de distribution
 - i. Decathlon : Le champion de l'intégration verticale
 - ii. Intersport : La force du groupement d'indépendants
 - iii. La pression des marques directes (DTC) et des pure players
 - d. Pilotage de la performance financière du point de vente
 - i. Structure du compte de résultat (P&L) en magasin
 - ii. Les indicateurs de performance clés (KPI) au quotidien
 - iii. Productivité et rendement de la surface de vente
 - e. Gestion des ressources humaines et management opérationnel
 - i. Ratios de productivité et pilotage de la masse salariale
 - ii. Cadre législatif et spécificités du secteur
 - iii. Le rôle du vendeur-expert et la formation
 - f. Merchandising et techniques de mise en valeur de l'offre
 - i. La règle des 6B : Les fondements du métier
 - ii. Psychologie de l'espace de vente et niveaux de présentation
 - iii. Saisonnalité et théâtralisation
 - g. Omnicanalité, logistique et transformation digitale
 - i. L'évolution vers le "Ship-from-Store" et le BOPIS
 - ii. Décarbonation du dernier kilomètre
 - iii. Expérience client augmentée par le digital
 - iv. L'Intelligence Artificielle et l'Hyper-Personnalisation
 - v. Le Retail Media : Nouveau Levier de Croissance
 - h. Responsabilité Sociétale (RSE) et Économie Circulaire
 - i. La Loi AGECE et les obligations de reprise
 - ii. Nouveaux modèles : Seconde Vie, Location et Réparation
 - iii. Éco-conception et durabilité des produits
 - i. Enjeux de la Supply Chain et Souveraineté Industrielle
 - i. Risques Géopolitiques et Diversification du Sourcing
 - ii. Relocalisation : L'Exemple de la Filière Vélo
 - j. Le Sport-Santé : Un Nouveau Relais de Croissance Sociétal
 - i. Du Vendeur au Partenaire de Bien-être
 - k. Réglementation Européenne : Le Passeport Numérique Produit (DPP)
 - l. Synthèse et perspectives d'avenir pour le secteur
3. Etude de cas

Méthodes d'enseignement : 12h TD

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o Contrôle continu
 - o Etude de cas (3h)
 - Production d'une note de synthèse de 4 pages + oral de 15min
 - Travail en groupe de 4-5
- 2^{nde} session
 - o QCM de 30min sur les compétences théoriques

10.2.1.3.4 Introduction à la comptabilité

Responsable : M. Le Maguer

Présentation :

Plan :

Bibliographie :

Méthodes d'enseignement :

- 14h TD
- Commentaires :

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o CC et/ou CT
 - o Nature des épreuves
 - o Durée et/ou délai
- 2^{nde} session
 - o Nature des épreuves
 - o Durée et/ou délai

10.2.1.3.5 Gestion des ressources humaines

Responsable : M. Thomas

Présentation :

Plan :

Bibliographie :

Méthodes d'enseignement :

- 12h TD
- Commentaires :

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o CC et/ou CT
 - o Nature des épreuves
 - o Durée et/ou délai
- 2^{nde} session
 - o Nature des épreuves
 - o Durée et/ou délai

10.2.1.4 Compétence 4 : Mener une démarche scientifique en STAPS – produire une analyse*10.2.1.4.1 Sociologie*

Responsable : Mme Nadaud

Plan :

1. Introduction générale, sociologie des publics et de la culture
2. Pratiques sportives des Français
3. Sports aquatiques et nautiques
4. Sports collectifs et cyclisme
5. Sports d'entretien du corps et sports sexués masculins
6. Course à pied, randonnée et marche
7. Sports et nature

Bibliographie indicative :

AUGUSTIN, J.-P., 2007. *Sport, espace et société*. Paris : Armand Colin.

BESNIER, N., BROWNELL, S., & CARTER, T. F., 2018. *The Anthropology of Sport: Bodies, Borders, Biopolitics*. Oakland : University of California Press.

CAILLOIS, R., 1958. *Les jeux et les hommes*. Paris : Gallimard.

CHAMBLISS, D.-F., DEFRANCE, J., & SCHOTTÉ, M., 2010. « La banalité de l'excellence : enquête ethnographique sur la stratification (de la natation) et les nageurs olympiques ». *Sciences sociales et sport*, 3(1), p. 45-75. DOI : 10.3917/rsss.003.0045.

DEFRANCE, J., 1995. *Sociologie du sport*. Paris : La Découverte.

ELIAS, N., & DUNNING, E., 1986. *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris : Fayard. (Trad. fr. 1994).

HÉAS, S., & BODIN, D., 2001. « Football et rugby féminins : quelles violences symboliques ? ». In : BODIN, D. (dir.), *Violences et sports*. Paris : Éditions Chiron, p. 77-88.

KINNUNEN, T., 2004. « Bodybuilding et sacralisation de l'identité ». *Ethnologie française*, 34(2), p. 319-326. DOI : 10.3917/ethn.042.0319.

LE BRETON, D., 1991. *Passions du risque*. Paris : Métailié.

LE BRETON, D., 2011. *Anthropologie du corps et modernité*. Paris : Presses Universitaires de France.

POCIELLO, C., 1999. *Les cultures sportives*. Paris : Presses Universitaires de France.

VIGARELLO, G., 1988. *Le corps redressé. Histoire d'un pouvoir pédagogique*. Paris : Delarge.

WACQUANT, L., 2022. *Voyage au pays des boxeurs*. Paris : La Découverte.

Méthodes d'enseignement :

- 15h CM

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o Contrôle terminal
 - o Epreuve écrite sur table (questions argumentées ; 1 heure)
- 2^{nde} session
 - o Epreuve écrite sur table (questions argumentées ; 1 heure)

10.2.1.4.2 Sciences de l'éducation

Responsable : M. Dieu

Le module a pour objectif de permettre aux étudiants de conceptualiser les gestes professionnels suivants : piloter/habiller le milieu (forme de pratique / de groupements...) pour engager tous les pratiquants dans des formes de pratiques motivantes et adaptées afin de les mettre en œuvre dans le stage d'intervention.

Plan :

1. CM1 & 2 : Planifier pour évaluer ou évaluer pour planifier (traitement didactique des APSA, gestes et postures professionnels de l'intervenant, de la situation à la forme de pratique, les différents types d'évaluation)
2. CM 3 & 4 : Climat de groupe et engagement des pratiquants (approche écologique de l'engagement, styles pédagogiques et effets sur le bien être des pratiquants, théories des buts et approches motivationnelles, approche conative)
3. CM5 : Différencier sa pédagogie (histoire de la pédagogie différenciée et définitions selon les auteurs, les notions de décalage optimal et de zone proximale de développement, opérationnalisation par les variables didactiques)

Bibliographie :

- Amade-Escot, C. & Venturini, M. (2009). Le milieu didactique : d'une étude empirique en contexte difficile à une réflexion sur le concept. *Education & Didactique* 3(1), 7-44. <https://doi.org/10.4000/educationdidactique.407>
- Bandura, A. (1986). *Social foundations of thought and action: a social cognitive theory*. Englewoods Cliffs, N. J., Prentice-Hall.
- Biddle, S. J. H., & Ekkekakis, P. (2012). Physically active lifestyles and well-being. Huppert, Felicia A., In N. Baylis & B. Keverne (Eds.) *The science of well-being* (pp. 141-168). Oxford, United Kingdom. Oxford University Press.
- Brau-Antony, S., & Grosstephan, V. (2014). Etudier l'activité didactique de l'enseignant d'EPS. Parcours de chercheurs, *eJRIEPS*, 33 [En ligne]. <https://doi.org/10.4000/ejrieps.1904>
- Bronfenbrenner, U. (1994). Ecological models of human development. *Readings on the Development of Children*, 2(1), 37-43.
- Bui-Xuân, G. (1993). Une modélisation du procès pédagogique. In G. Bui-Xuân & J. Gleyse (Eds.) *Enseigner l'éducation physique et sportive* (pp. 62-83). Clermont-Ferrand: Editions AFRAPS.
- Haye, G. (1995). Introduction à l'étude des plaisirs des pratiquants. *Corps et Culture*, 1. <http://corpsetculture.revues.org/921>
- Joing, I., & Vors, O. (2015). Victimization et climat scolaire au collège : les vestiaires d'éducation physique et sportive. *Déviance et société*, 39(1), 51-71. <https://doi.org/10.3917/ds.391.0051>
- Kirk, D. & MacPhail, A. (2002). Teaching games for understanding and situated learning: Rethinking the Bunker-Thorp model. *Journal of Teaching in Physical Education*, 21(2), 177-192.
- Lentillon-Kaestner, V., & Patelli, G. (2016). Effects of grouping forms, student gender and ability level on the pleasure experienced in physical education. *Journal of Teaching in Physical Education*, 35(3), 251-262. <https://doi.org/10.1123/jtpe.2014-0216>
- Lentillon-Kaestner, V., & Roure, C. (2019). Coeducational and single-sex physical education: Students' situational interest in learning tasks centred on technical skills. *Physical Education and Sport Pedagogy*, 24(3), 287-300. <https://doi.org/10.1080/17408989.2019.1571186>

- Llena, C., Isidore, P., Joing, I., Potdevin, F., Dieu, O., & Porrovecchio, A. (2021). Système de valeurs des enseignants d'EPS et bien-être affectif des élèves. *Ejrieps, Hors-série n°4*, 159-182. <http://journals.openedition.org/ejrieps/6494>
- Marsenach, J. & Mérand, R. (2003). Regards posés sur la recherche en didactique de l'éducation physique et sportive. In C. Amade-Escot (Ed.), *Didactique de l'éducation physique. Etat des recherches* (pp. 367-383). Paris: Editions Revue EPS.
- Mascret, N., 2007. Badminton scolaire: Gagner ou perdre avec la manière. *Les cahiers du CEDRE*, 6, 44-57.
- Moniotte, J., Porrovecchio, A., & Dieu, O. (2023). Les professeurs d'EPS, « champions » du soutien professoral perçu par les élèves ? *Éducation et socialisation*, 70 [En ligne]. <http://journals.openedition.org/edso/25924>
- Parlebas, P. (1970). L'affectivité, clef des conduites motrices. *Revue E.P.S.*, 102, 21-26.
- Perrin, C. (1993). Analyse des relations entre le rapport aux APS et les conceptions de la santé. *STAPS*, 31, 21-30.
- Récopé, M., Rix, G., Fache, H., & Lièvre, P. (2006). Sensibilité et mobilisation : perspectives d'investigation du sens à l'œuvre en situation de pratique. *eJRIEPS*, 9, 51-56. <https://doi.org/10.4000/ejrieps.7444>
- Renninger, K. A., & Hidi, S. (2016). *The power of interest for motivation and engagement*. New York : Routledge
- Vanlerberghe, G. (2007). *La liberté accordée aux élèves par les étudiants en EPS en situation de pré-professionnalisation : contribution d'un modèle conatif à l'optimisation du curriculum enseignant*. Thèse. Université du Littoral Côte d'Opale.

Méthodes d'enseignement : 15h CM

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o Contrôle terminal
 - o QCM de 1h
- 2^{nde} session : QCM de 1h

10.2.1.4.3 Anatomie

Responsable : M. Tarkowski

Présentation :

Plan :

Bibliographie :

Méthodes d'enseignement :

- 15h CM
- Commentaires :

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o CC et/ou CT
 - o Nature des épreuves
 - o Durée et/ou délai
- 2^{nde} session

- Nature des épreuves
- Durée et/ou délai

10.2.1.4.4 Physiologie (semestre 3)

Responsable : M. Morel

A l'issue de ce module, l'étudiant doit être capable de :

- Déterminer quelles molécules énergétiques sont utilisées lors d'une activité physique : comment, quand et à quels moments
- Estimer la dépense énergétique lors d'une activité physique et connaître les techniques couramment utilisées
- Comprendre comment notre alimentation nous apporte les nutriments nécessaires, en faisant le lien avec l'activité physique
- Faire preuve de rigueur scientifique et d'esprit critique

Plan :

1. Rappels de bioénergétique cellulaire
2. Les réserves énergétiques de l'organisme et leur utilisation lors de l'activité physique
3. Évaluation de la dépense énergétique lors de l'activité physique
4. Nutrition : physiologie digestive, apports nutritionnels avant-pendant-après l'activité physique, recommandations PNNS

Bibliographie :

Campbell, N., & Reece, J. (2012). *Biologie* (9^e éd.). Pearson.

Costille, D. L., & Wilmore, J. H. (2017). *Physiologie du sport et de l'exercice* (6^e éd., trad. A. Delamarche, P. Delamarche, C. Groussart, & H. Zouhal). De Boeck Supérieur.

Méthodes d'enseignement : 15h CM

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - Contrôle terminal
 - Devoir sur table écrit de 1 heure
- 2^{nde} session : Devoir sur table écrit de 1 heure

10.2.1.4.5 Psychologie

Responsables : Mme Guérin et Mme Moreira

Présentation des cours magistraux :

Cette séquence de cours magistraux vise à savoir décrire les grandes théories et étapes du développement cognitif et émotionnel, appliquer les principes de la méthode scientifique en psychologie, et résumer les travaux en psychologie cognitive et neuropsychologie appliqués au domaine du sport et de l'activité physique.

Ce cours vise à permettre à l'étudiant.e de

- Expliquer le cycle de la recherche
- Opérationnaliser une hypothèse de recherche et identifier les variables indépendantes et dépendantes d'une expérience
- Critiquer un protocole expérimental et identifier les variables parasites
- Nommer et définir les trois principales fonctions exécutives
- Décrire le modèle de Miake et al. (2000)
- Expliquer le développement des fonctions exécutives

- Questionner les enjeux du développement cognitif sur les niveaux d'activité physique
- Questionner l'impact de l'activité physique sur les fonctions exécutives
- Identifier les grands auteurs et théories des émotions (Ekman, Russell, Scherer)
- Contraster affect, émotion et humeur
- Expliquer l'importance des réponses affectives pendant l'activité physique
- Définir la tolérance à l'effort et expliquer son importance pour les réponses affectives

Plan :

1. La méthode expérimentale en psychologie
 - a. Hypothèses, variables dépendantes et indépendantes
 - b. Le cycle de la recherche
 - c. Variables parasites et contrôlées
2. La cognition
 - a. L'intelligence
 - b. Les fonctions exécutives
 - c. Fonctionnement exécutif et activité physique
3. Les émotions
 - a. Affect vs. émotion
 - b. Affect et activité physique
 - c. La tolérance à l'effort

Bibliographie :

- Audiffren, M., & André, N. (2019). The exercise–cognition relationship: A virtuous circle. *Journal of Sport and Health Science*, 8(4), 339–347. <https://doi.org/10.1016/j.jshs.2019.03.001>
- Deschamps, T. (2019). Activité physique et cognition : Un débat musclé, des perspectives plaisantes. *Revue de Neuropsychologie*, 11(2), 134–138. <https://doi.org/10.1684/nrp.2019.0504>
- Maltagliati, S., Fessler, L., Yu, Q., Zhang, Z., Chen, Y., Dupuy, O., ... & Cheval, B. (2025). Effort minimization: A permanent, dynamic, and surmountable influence on physical activity. *Journal of Sport and Health Science*, 14, Article 100971. <https://doi.org/10.1016/j.jshs.2024.100971>
- Miyake, A., Friedman, N. P., Emerson, M. J., Witzki, A. H., Howerter, A., & Wager, T. D. (2000). The unity and diversity of executive functions and their contributions to complex “frontal lobe” tasks: A latent variable analysis. *Cognitive Psychology*, 41(1), 49–100. <https://doi.org/10.1006/cogp.1999.0734>

Présentation des travaux dirigés

Le cours portera sur :

- Les principales théories du comportement du consommateur
- Les facteurs internes et externes ayant un impact sur le comportement du consommateur
- Le déroulement du comportement du consommateur dans des différents contextes en lien avec le fonctionnement cognitif
- L'évolution du comportement et des attentes du consommateur vis-à-vis du shift vers l'économie de l'expérience (Pine & Gilmore, 1999)
- L'impact des nouvelles technologies sur le comportement et les attentes des consommateurs

À l'issue du cours, les étudiant.e.s devront être capables de

- Décrire les grandes théories et facteurs jouant un rôle dans le comportement du consommateur
- Expliquer l'évolution et le déroulement du comportement du consommateur vis-à-vis différents contextes et faire le lien avec le fonctionnement de la cognition humaine

Le cours portera sur un mix de contenus théoriques et de démonstration de cas réels du comportement du consommateur, en faisant le lien avec le monde du sport.

Bibliographie

Russell, C. A., & Solomon, M. R. (2024). *Consumer behavior: buying, having, and being* (14th ed.). Boston, NY: Pearson Education.

Berger, J. (2013). *Contagious: why things catch on*. New York, NY: Simon & Schuster.

Norman, D. A. (2013). *The design of everyday things*. MIT Press.

Kahneman, D. (2011). *Thinking, fast and slow*. Farrar, Straus and Giroux.

Pine, B. Joseph. (1999). *The experience economy: work is theatre & every business a stage*. Boston: Harvard Business School Press.

Méthodes d'enseignement :

- 10h CM (Mme Guérin) et 6h TD (Mme Moreira)
- Les supports des cours magistraux seront disponibles sur la page Moodle du cours.

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session : contrôle terminal CM et TD
 - o Cours magistral
 - Devoir sur table (20 questions de QCM + 1 ou 2 questions ouvertes)
 - 1 heure
 - o Travaux dirigés
 - Devoir sur table (20 questions de QCM)
 - 45 minutes
- 2^{nde} session
 - o Devoir sur table de 1 heure

10.2.1.4.6 Histoire

Responsable : Mme Munoz et M. Plard

Présentation

- Compétences disciplinaires : A l'issue de cet enseignement, l'étudiant doit connaître les grandes lignes de l'usage des corps à travers les APS durant le XX^{ème} siècle
- Savoir : connaissance des grands acteurs, courants et institutions
- Savoir-faire : être capable d'expliquer et d'argumenter la mise en relation des usages du corps et les modalités de pratiques des APS
- Savoir-être : adopter une posture critique sur la manière dont se constituent les pratiques physiques et sportives

Plan :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Histoire du corps (L. Munoz) <ul style="list-style-type: none"> o Corps féminin o Corps naturel o Corps esthétique o Corps performant o Corps redressé o Corps religieux | <ul style="list-style-type: none"> - Histoire des sports (M. Plard) <ul style="list-style-type: none"> o Sport et (géo)politique o L'avènement des loisirs et naissance du sport o Place et fonction des sports de nature |
|---|--|

Bibliographie :

- Andreff, W. (2021). *La face cachée du sport : Dérives économiques et scandales financiers*. De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.andre.2021.01>
- Bancel, N., Blanchard, P., Boëtsch, G., Bolz, D., Gastaut, Y., Lemaire, S. et Mourlane, S. (2025). *Une histoire mondiale de l'olympisme : 1896-2024*. Atlantique.
- Bard, C. (2001). *Les femmes dans la société française au XXe siècle*. Armand Colin.
- Corbin, A., Courtine, J.-J. et Vigarello, G. (dir.). (2006). *Histoire du corps. Tome 3. Les Mutations du regard. Le XXe siècle*. Seuil.
- Davisse A. et Louveau, C. (1998). *Sports, école et société : la différence des sexes, féminin, masculin et activités physiques*. L'Harmattan.
- Louveau, C., Augustini, A., Duret, P., Irlinger, P. et Marcellini, A. (1995). *Dopage et performances sportives*. INSEP-Editions.
- Rauch, A. (1983). *Le souci du corps. Histoire de l'hygiène en éducation physique*. Presses Universitaires de France.
- Terret, T. (2019). *Histoire du sport* (6e éd.). Presses Universitaires de France.
- Vigarello, G. (2018). *Le corps redressé*. Éditions du Felin.
- Vigarello, G. (2024). *Le sport est-il un mythe ?* Amphora.

Méthodes d'enseignement : 15h CM

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o Contrôle terminal
 - o Epreuve écrite sur table de 1 heure
- 2^{nde} session : épreuve écrite sur table de 1 heure

10.2.1.4.7 Analyse du mouvement

Responsable : M. Boyadjian

Le cours aborde différents modèles du contrôle moteur humain. Il s'agit d'expliquer comment l'humain et/ou les systèmes biologiques contrôlent la motricité volontaire.

Plan :

1. Introduction : la constitution des sciences : ontologie, épistémologie, méthodologie, naissance des neurosciences, un pluriel pourquoi ?
2. La chronométrie mentale
3. Les modèles de programmations motrices
4. Les problèmes épistémiques.
5. L'émergence de modèles alternatifs
6. Les approches écologiques
7. La perception directe, les lois de contrôles, les systèmes dynamiques
8. Conclusion, contextualisation des modèles dans les différents milieux professionnels.

Méthodes d'enseignement :

- 15h CM
- Commentaires : documents sur Moodle et liens bibliographiques sur le WEB

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session

- Contrôle terminal
- Devoir sur table (rédaction sur questions ouvertes)
- 2nde session
 - Contrôle terminal
 - Devoir sur table (rédaction sur questions ouvertes)

10.2.1.4.8 Physiologie (semestre 4)

Responsable : M. Morel

A l'issue de ce module, l'étudiant doit être capable de :

- Connaître les modalités de communication entre les cellules de l'organisme, et leur fonctionnement à l'échelle cellulaire
- Comprendre comment ces communications sont mises en jeu lors de l'activité physique
- Décrire les mécanismes régulant la vie de la cellule et comprendre les conséquences de leur dysfonctionnement
- Faire preuve de rigueur scientifique et d'esprit critique

Plan :

1. Signalisation cellulaire, hormones
2. Communication nerveuse
3. Cycle cellulaire

Bibliographie :

Campbell, N., & Reece, J. (2012). *Biologie* (9^e éd.). Pearson.

Costille, D. L., & Wilmore, J. H. (2017). *Physiologie du sport et de l'exercice* (6^e éd., trad. A. Delamarche, P. Delamarche, C. Groussart, & H. Zouhal). De Boeck Supérieur.

Méthodes d'enseignement : 15h CM

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - Contrôle terminal
 - Devoir sur table écrit de 1 heure
- 2nde session : Devoir sur table écrit de 1 heure

10.2.1.4.9 Transition environnementale et développement soutenable (TEDS)

Responsable : Mme Gressier (DO C-DéCIDé) ; Mme Ponzetto (ingénieure pédagogique)

Cette unité d'enseignement vise à comprendre les grands enjeux de la transition écologique et du développement durable, tout en outillant pour devenir des acteurs éclairés et engagés dans la transformation de nos territoires, à travers une approche interdisciplinaire, concrète et collaborative.

Descriptif du Contenu et connaissances délivrées :

- Découverte de la crise écologique : fresque du climat, histoire des prises de conscience environnementales, cadre politique actuel, etc.
- Changement climatique : des mécanismes globaux aux politiques locales, en passant par les émissions de CO₂ – avec calcul personnalisé
- Biodiversité : comprendre les menaces, explorer les pistes d'action et visite de site naturel
- Transition juste et équitable : décryptage des 17 Objectifs du Développement Durable, débat sur la taxe carbone, vision critique via des vidéos engagées
- Ressources et sa préservation : réflexion sur la finitude des ressources, les sols, l'énergie et les impacts de nos modes de vie
- Un projet de groupe : Revalorisation d'une friche industrielle locale en groupe pour imaginer un avenir durable

Plan :

1. Fresque du climat (3h)
2. Introduction (3h)
3. Projet de groupe (2h)
4. Changement climatique (2h)
5. Changement climatique (2h)
6. Changement climatique (2h)
7. Projet de groupe (2h)
8. Biodiversité (3h)
9. Visite de site (3h)
10. Ressources (3h)
11. Transition juste & équitable (3h)
12. Présentation oral (2h)

Méthodes d'enseignement :

- 30h TD

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o Contrôle continu
 - o QCM de la visite de site + présentation orale (20 min) du projet de groupe
- 2^{nde} session
 - o Présentation orale individuelle (10 min) du projet de groupe

10.2.1.5 Compétence 5 : Conduire un projet de développement – responsable d'un axe de projet

10.2.1.5.1 Communication

Responsable : M. Mahé

Objectifs : Réaliser un support afin d'attirer l'attention, de faire connaître l'événement, de fidéliser un public averti ou non.

Contenu : Connaître les différents types de communication ; proposer et échanger sur une production commune et la ou les soumettre au comité d'organisation de l'événement pour modification ou validation.

Plan :

1. Séance transmissive (2h)
2. Activité encadrée par l'enseignant (4h)
3. Evaluation orale (2h)

Méthodes d'enseignement :

- 8h TD
- Commentaires : pédagogie coopérative et collaborative ; séances de groupe

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o Contrôle continu
 - o Dossier par groupe (à envoyer pour le 1^{er} décembre) et oral par groupe
- 2^{nde} session
 - o Nature des épreuves
 - o Durée et/ou délai

10.2.1.5.2 Implication en événement sportif extérieur

Responsable : M. Mahé

Objectifs : Découverte des actions administratives et sécuritaires lors de l'organisation d'une manifestation sur le domaine public ; réaliser, produire et proposer les documents administratifs (sous-préfecture, secours, communauté de communes, prévisionnel financier, etc.)

Contenu : A partir des connaissances des étudiants, établir les besoins nécessaires afin de produire un document type pour l'organisation de manifestations sportives sur voies publiques.

Plan :

1. Première partie en salle sur apport enseignants et/ou étudiants avec fil conducteur quoi, pourquoi et comment sur chaque proposition faite
2. Seconde partie en recherche et production collective et échanges collectifs

Méthodes d'enseignement :

- 20h TD
- Commentaires : pédagogie coopérative et collaborative ; séances de groupe

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o Contrôle continu
 - o Dossier pour le 1^{er} février ; prestation lors de l'événement les 7 et 8 mars
- 2^{nde} session
 - o Nature des épreuves
 - o Durée et/ou délai

10.2.1.6 Compétence 6 : Construire son projet professionnel – orientation

10.2.1.6.1 Expression écrite et orale

Responsable : M. Frej

Présentation :

Plan :

Bibliographie :

Méthodes d'enseignement :

- 12h TD
- Commentaires :

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o CC et/ou CT
 - o Nature des épreuves
 - o Durée et/ou délai
- 2^{nde} session
 - o Nature des épreuves
 - o Durée et/ou délai

10.2.1.6.2 Anglais

Responsable : M. Bones

Analyse de faits de civilisation : approfondissement du lexique de différents sports, le fait sportif dans la presse, dans la société, dans le monde. Travail grammatical et syntaxique selon le groupe de compétences auquel appartient l'étudiant.

Les cours visant l'acquisition du niveau B1 et de B2 ont pour but de rendre l'étudiant.e indépendant.e dans un certain nombre de situations où l'utilisation de l'anglais sera nécessaire. L'objectif est

également de découvrir des démarches visant une plus grande autonomie dans les apprentissages, dans une optique de formation tout au long de la vie.

A l'oral, aussi bien l'étudiant B1 que B2, s'exprimera de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs au sport.

A l'issue de ce cours, les étudiants devraient être capables de :

- Mobiliser des méthodes qui leur permettent de se préparer et de s'entraîner de manière autonome,
- Mobiliser le lexique et les notions de grammaire nécessaires pour comprendre des documents en lien avec les thèmes abordés,
- Utiliser les stratégies nécessaires à la compréhension de textes ou de documents audio : émettre des hypothèses, repérer le connu dans un document, inférer le sens de ce qui est inconnu,
- Justifier des réponses en s'appuyant sur un document,
- Récapituler le sens du document,
- Et d'une manière générale, réinvestir le travail fait en cours et à la maison.

Méthodes d'enseignement : 50h TD

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o Compréhension écrite : contrôle continu, épreuve sur table 1h30
 - o Expression orale : contrôle continu, présentation orale 30 minutes
 - o Compréhension orale et Expression écrite : contrôle terminal, épreuve sur table, 1h30
 - o 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL)
- 2^{nde} session
 - o PLE : épreuve sur table
 - o PLO : épreuve sur table et présentation orale
 - o TAG : délai supplémentaire pour réaliser le travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues

10.2.2 SITUATIONS D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)

10.2.2.1 SAé Gestion de structure

10.2.2.1.1 *Présentation générale*

Texte de présentation

Responsable : M. Duchateau

Compétences

- C3 : Mener une démarche d'évaluation – analyste
- C4 : Mener une démarche scientifique en STAPS – produire une analyse
- C5 : Conduire un projet de développement – responsable d'un axe de projet
- C6 : Construire son projet professionnel – orientation

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o CC et/ou CT
 - o Nature des épreuves
 - o Durée et/ou délai

- 2nde session
 - o Nature des épreuves
 - o Durée et/ou délai

10.2.2.1.2 Liste des enseignements

Sociologie des consommateurs

- Responsable : M. Frej
- Présentation :
- Plan :
- Bibliographie :
- Méthodes d'enseignement :
 - o 16h TD
 - o Commentaires :

Sport et collectivités territoriales

- Responsable : M. Duchateau
- Présentation :
- Plan :
- Bibliographie :
- Méthodes d'enseignement :
 - o 16h TD
 - o Commentaires :

Méthodoc

- Responsable : M. Guyot
- Ce module vise à permettre aux étudiants d'être capable de définir un sujet et d'en dégager les mots clés pertinents, ainsi que d'exploiter et réutiliser l'information collectée pour rédiger une bibliographie selon la norme en vigueur en L2 STAPS MS, en évitant le plagiat par une citation correcte des sources.
- Méthodes d'enseignement :
 - o 6h TD
 - o L'enseignement comprend des séances en présentiel et des modules d'autoformation

Parcours client – conférence professionnelle

- Responsable :
- Présentation :
- Plan :
- Bibliographie :
- Méthodes d'enseignement :
 - o 5h TD
 - o Commentaires :

Parcours client – immersion

- Responsable :
- Présentation :
- Plan :
- Bibliographie :
- Méthodes d'enseignement :
 - o 10h TD
 - o Commentaires :

10.2.2.2 SAé Enquête commanditée

10.2.2.2.1 Présentation générale

Responsable : M. Lesné

La SAé « Enquête commanditée » amène les étudiants à mener un projet de recherche en sciences sociales appliqué à un sujet de management du sport et en réponse à la commande d'une structure extérieure sur deux années. Elle vise le développement de la maîtrise de plusieurs outils de recherche, à savoir le questionnaire, l'observation de terrain, les statistiques univariées, l'entretien sociologique et les statistiques bivariées, mais aussi de la méthode scientifique en générale via la problématisation, la méthodologie ainsi que l'exposé, l'analyse et l'interprétation des résultats. Elle se déroule de manière progressive en deux années, la deuxième année permettant d'améliorer et d'approfondir le travail réalisé en première année. Le travail se fait de manière collective, d'abord en petits groupes parmi la promotion d'étudiants puis par la mise en collaboration de la promotion entière, bien que l'acquisition individuelle des compétences soit aussi attendue.

Compétences

- C3 : Mener une démarche d'évaluation – analyste
- C4 : Mener une démarche scientifique en STAPS – produire une analyse

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o CC et CT
 - o Epreuves
 - Dossier de groupe : avant semaine d'examen du S4
 - Implication individuelle en séance : tout au long de l'année
 - Oral individuel : semaine d'examen du S4 ; 10 minutes de préparation et 5 minutes de présentation
- 2^{nde} session
 - o Oral individuel : 10 minutes de préparation et 5 minutes de présentation

10.2.2.2.2 Liste des enseignements

Méthodologie qualitative – observation

- Responsable : M. Frej
- Présentation :
- Plan :
- Bibliographie :
- Méthodes d'enseignement :
 - o 4h CM et 17h TD
 - o Commentaires :

Méthodologie quantitative – questionnaire

- Responsable : M. Lesné
- Ce module porte sur l'enquête par questionnaire. Il vise à former les étudiants à la préparation d'une enquête par questionnaire, à la construction d'un questionnaire, à son enregistrement et à sa diffusion via l'outil numérique libre FramoForms ainsi qu'à l'échantillonnage préalable grâce au logiciel libre LibreOffice Calc.
- Plan :
 1. Présentation de l'outil du questionnaire
 2. Construction d'un questionnaire
 3. L'outil FramoForms

4. Échantillonnage

- Bibliographie :

Berthier, N. (2023). *Les techniques d'enquête en sciences sociales* (4^e éd.). Armand Colin.
 Bréchon, P. (dir.). (2011). *Enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives*. Presses universitaires de Grenoble.

Fenneteau, H. (2015). *Enquête : entretien et questionnaire* (3^e éd.) Dunod.

Javeau, C. (1992). *L'enquête par questionnaire* (4^e éd.). Éditions de l'Université de Bruxelles.

Singly (de), F. (2020). *Le questionnaire* (5^e éd.). Armand Colin.

- Méthodes d'enseignement :

- 4h CM et 11h TD

- Commentaires : 4 séquences = 4 séances de 1hCM + 4 séances de 2hTD + une charge de travail hors séance (1 rendu par séquence)

Méthodologie quantitative – statistiques 1

- Responsable : M. Lesné

- Ce module porte sur les statistiques de niveau débutant. Il vise à former les étudiants à la structuration d'une base de données, à l'étude statistique descriptive d'un jeu de données et à la représentation graphique des données de manière manuelle comme via un outil numérique de type tableur.

- Plan :

1. Familiarisation avec les statistiques

2. Traitement des données

3. Résumés numériques

4. Représentations graphiques

- Méthodes d'enseignement :

- 4h CM et 8h TD

- Commentaires : 4 séquences = 4 séances de 1hCM + 4 séances de 2hTD + une charge de travail hors séance (1 rendu par séquence)

10.2.2.3 SAé Professionnalisation*10.2.2.3.1 Présentation générale*

Responsable : M. Lesné

La SAé « Professionnalisation » amène les étudiants à affiner leur projet d'orientation professionnelle et à s'initier au processus de candidature. Elle vise concrètement à définir le projet professionnel par la multiplication d'expériences et une familiarisation avec celui-ci, notamment via une démarche complète de candidature. Elle se déroule en deux grandes activités permettant d'acquérir des connaissances du secteur professionnel visé et des savoir-faire et savoir-être en matière de candidature. Le travail se fait totalement de manière individuelle.

Compétences

- C6 : Construire son projet professionnel – orientation

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session

- Contrôle continu

- Epreuves

- Dossier individuel : dernière semaine de cours du S4

- Candidature : échanges par mail durant les 2 avant-dernières semaines de cours du S4 ; oral (entretien de 15min) durant la dernière semaine de cours du S4

- 2nde session
 - o Oral de présentation du dossier de projet professionnel (10 min) + Oral de simulation d'entretien d'embauche (15 min)

10.2.2.3.2 Liste des enseignements

Introduction aux bases du management du sport

- Responsable : M. Lesné
- Ce module rassemble plusieurs activités permettant aux étudiants de faire leurs premiers pas dans l'univers du management du sport. Ils y découvrent notamment le vocabulaire, l'écosystème des acteurs et des outils de bases. La finalité est de faciliter la navigation des étudiants dans cet univers professionnel.
- Bibliographie :
 - Lassale, F. (2015). Glossaire. Dans *Management des organisations sportives* (p. 247-252). EMS Éditions.
 - Bayle, E. (2007). Essai de définition du management des organisations sportives : objet, champ, niveaux d'analyse et spécificités des pratiques managériales. *Staps*, 75(1), 59-81. <https://doi.org/10.3917/sta.075.0059>
- Méthodes d'enseignement : 6h TD

Préparation au projet professionnel (PPP)

- Responsable : M. Lesné ; Cellule Entrepreneuriale du Littoral (CEL)
- Dans le cadre de ce module, les étudiants bénéficieront d'un accompagnement collectif et individuel autour de leur projet professionnel. Il s'appuiera principalement sur des activités d'échange entre les étudiants et l'enseignant, mais aussi entre les étudiants eux-mêmes, autour de plusieurs thématiques : les débouchés et perspectives ; l'identification de ses propres goûts et atouts ; l'entrepreneuriat (CEL) ; les expériences professionnelles vécues ; et les conférences professionnelles proposées. La finalité est la définition du projet professionnel.
- Méthodes d'enseignement : 10h TD (7h M. Lesné + 3h CEL)

Expérience professionnelle en management du sport

- Responsable : M. Lesné ; conférenciers
- Dans le cadre de ce module, les étudiants bénéficieront d'un encadrement et d'un accompagnement collectifs et individuels dans leur démarche de candidature autour de quatre activités. L'objectif est de préparer les étudiants à toutes les étapes de la candidature à une offre professionnelle : transmission des codes ; optimisation des documents ; entraînement aux situations ; et mise en avant de son profil. En parallèle, les étudiants assisteront à plusieurs conférences professionnelles et devront s'investir dans au moins une mission dans l'année relevant de champ du management du sport.
- Plan :
 - o Veille professionnelle numérique (se montrer et chercher)
 - o Curriculum vitae
 - o Lettre de motivation
 - o Poursuite d'études
- Méthodes d'enseignement : 15h TD (8h M. Lesné + 3h conférences)

10.2.2.4 SAé Marketing sportif et numérique

10.2.2.4.1 Présentation générale

Responsable : M. Lesné

Cette SAé a un double objectif. D'une part, il s'agit de faire découvrir aux étudiant un univers sportif actuellement en développement et relevant de l'économie marchande du sport – le cross training et le CrossFit® – de diverses manières : initiation à la pratique ; compréhension sociogéographique du milieu ; rencontre avec des gérant de structures ; et étude du marché. D'autre part, il s'agit d'accompagner les étudiants dans la réalisation d'une production audiovisuelle de type reportage et enquête journalistiques afin de documenter l'offre locale pour en saisir et en exposer les tenants et aboutissants. L'idée est donc de développer des aptitudes en matière de prise d'images, de récolte d'information, de montage vidéo et de réalisation infographique.

Compétences

- C2 : Mettre en œuvre une intervention par des activités physiques et pratiques sportives – pour animer
- C3 : Mener une démarche d'évaluation – analyste
- C4 : Mener une démarche scientifique en STAPS – produire une analyse
- C5 : Conduire un projet de développement – responsable d'un axe de projet

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} session
 - o CC et CT
 - o Epreuves
 - Livrables vidéo et infographiques (SAé) : CC, avant semaine d'examen du S4
 - 2 travaux individuels au choix (Géographie du sport) : CC, durant le semestre
 - Fiche de lecture sur le marché du Crosstraining
 - Dissertation d'entraînement
 - Pratique (Crosstraining) : CC
 - Examen sur table (Géographie du sport) : CT, 2h, semaine d'examen du S4
- 2^{nde} session
 - o Examen sur table : 2h

10.2.2.4.2 Liste des enseignements

Crosstraining

- Responsable : M. Dumez
- Présentation :
- Plan :
- Bibliographie :
- Méthodes d'enseignement :
 - o 22h TD
 - o Commentaires :

Géographie du sport

- Responsable : M. Lesné
- Présentation : Ce module constitue une introduction à la géographie du sport. Il vise à initier les étudiants à l'approche géographique des activités physiques et sportives à travers deux grandes entrées : la diffusion spatiale du sport ; et l'aménagement des espaces sportifs. Il comporte également une partie dédiée spécifiquement au marché sportif des activités de forme et de fitness, s'inscrivant directement dans la SAé Marketing sportif à laquelle le module de géographie du sport contribue.
- Plan :
 1. Approche sociologiques, géographiques et économiques des activités du fitness

- a. CM : Les marchés des activités de la forme, du fitness, du cross-training et du CrossFit® en France
 - b. TD : Le fitness aux USA
2. La distribution et l'organisation du sport dans l'espace
 - a. CM : La diffusion spatiale du sport
 - b. TD : Le rugby en Géorgie et au Kazakhstan
 3. Implantation et développement du sport
 - a. CM : L'aménagement des espaces sportifs
 - b. TD : Les équipements équestres en France
- Bibliographie :
- Augustin, J.-P. (2007). *Géographie du sport. Spatialités contemporaines et mondialisation*. Armand Colin.
- Ornella, A. D. (2025). Panic, Loss, Gratitude, and Sanity. Dans M. Quidu, B. Favier-Ambrosini et M. Delalandre (dir.), *À la conquête de la forme. Regards sociologiques sur le marché du fitness* (p. 67-106), Presses Universitaires de Grenoble.
- Quidu, M., Delalandre, M. et Favier-Ambrosini, B. (2025). Fitness ou cultures physiques ? Dans M. Quidu, B. Favier-Ambrosini et M. Delalandre (dir.), *À la conquête de la forme. Regards sociologiques sur le marché du fitness* (p. 17-34), Presses Universitaires de Grenoble.
- Routier, G., Bodet, G. et Vignal, B. (2025). Structuration et dynamiques de l'offre marchande sur le marché des salles de fitness en France. Dans M. Quidu, B. Favier-Ambrosini et M. Delalandre (dir.), *À la conquête de la forme. Regards sociologiques sur le marché du fitness* (p. 161-181), Presses Universitaires de Grenoble.
- Routier, G., Vignal, B. et Bodet, G. (2020). Fitness in France: A Mature Sector Looking for Growing Markets and Segments. Dans Scheerder, J., Vehmas, H. et Helsen, K. (dir.), *The Rise and Size of the Fitness Industry in Europe. Fit for the Future?* (p. 199-219), Palgrave Macmillan. https://doi.org/10.1007/978-3-030-53348-9_9
- Routier, G., Vignal, B. et Bodet, G. (2023). Gymnastique, fitness et wellness. Dans B. Lefèvre et V. Raffin (dir.), *Les pratiques physiques et sportives en France* (p. 89-102), Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire.
- Méthodes d'enseignement :
- 12h TD
 - Commentaires :
 - 3 séquences = 3 séances de 2 de cours magistral + 3 séances de 2h de travaux dirigés
 - Organisation du travail par séquence
 - Temps 1 avant la séance de cours magistral : lecture du contenu de cours théorique pour la prochaine séance de cours magistral (sauf pour la séquence 1)
 - Temps 2 en séance de cours magistral : Wooclap de positionnement sur le contenu théorique (sauf pour la séquence 1) + exposé magistral (ré)explicatif + présentation d'exemples
 - Temps 3 avant la séance de travaux dirigés : lecture des documents support pour la prochaine séance de travaux dirigés
 - Temps 4 en séance de travaux dirigés : réalisation des exercices avec accompagnement de l'enseignant + correction collective
 - Temps 5 après la séance de travaux dirigés : rédaction d'une dissertation (choisir une des trois séances de travaux dirigés)

Géomarketing numérique

- Responsable : M. Lesné

- Présentation : Ce module vise à accompagner les étudiants dans la réalisation d'une planche infographique et cartographique sur le marché du CrossFit® dans le territoire du Calaisis. Il vise trois objectifs. Sur le fond, il permet de comprendre quelles informations sont pertinentes à la dimension spatiale d'une étude de marché pour une offre sportive et comment les trouver. Sur la forme, il permet de découvrir le support de la planche infographique et cartographique à travers son utilité ainsi que ses règles de construction et de sémiologie graphique. Enfin, il propose une initiation à un outil transversal de dessin assisté par ordinateur : Inkscape. La finalité produite, la planche, est directement contributive au travail à réaliser dans la SAé et vient s'insérer dans le montage vidéo pour être commenté et servir de support illustratif des idées avancées dans le propos.
- Plan :
 - La planche infographique et cartographique : utilité et choix des données et échelles
 - Sémiologie graphique et prise en main d'Inkscape
 - Réalisation de la planche : représentation des environnements
 - Réalisation de la planche : représentation des données chiffrées
 - Réalisation de la planche : mise en forme générale
- Méthodes d'enseignement :
 - 10h TD
 - Commentaires :
 - En séance, l'enseignant donne les consignes de travail et accompagne les étudiants dans leurs réalisations
 - Les étudiants disposent d'un guide spécifique à l'usage d'Inkscape pour l'exercice, leur permettant de travailler en autonomie